

**MANUEL DES ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ
DE LA VILLE DE PARIS.**

On l'a dit, on l'a assez de fois répété : Paris est la source impure de tous les vices, la fille de Gomorrhe, la Babylone moderne, la cité de perdition et de damnation. Mais il y a peut-être un peu d'ensure, ou, si vous voulez, un peu de poésie, dans ces imprécations. Quoi qu'il en soit, les extrêmes se touchent : s'il y a plus de vices, il y a aussi plus de vertus à Paris que dans tout le reste de la France, de vertus en action. Notre civilisation a des maux déplorables, mais il ne faut pas les exagérer. Ainsi, les socialistes de toute espèce, parmi lesquels sans doute se trouvent des gens très humains, des gens de talent et de bonne foi, font une peinture assez hideuse de notre état social, pour qu'on le leur laisse changer. A les entendre, l'adultère s'assiérait, dans chaque ménage, au coin du foyer domestique ; les pères n'auraient plus de tendresse pour leurs enfans, ni les enfans pour leurs pères ; les frères et les sœurs se haïraient ; les riches seraient sans pitié pour les pauvres ; il n'y aurait plus de probité dans les transactions, plus de miséricorde dans les cœurs, plus de foi dans les intelligences. Ils en concluent qu'il faut renouveler la société depuis la base jusqu'au sommet ; et, comme ils ont leur théorie de renouvellement toute prête, ils l'offrent aux essayeurs.

Nous avons vu aussi d'autres utopistes, ceux-ci politiques, dire : " Ce matin on a trouvé dans la rue, au coin d'une borne, un homme qui était mort de faim. " Ces politiques-là en concluaient que c'est un gouvernement bien abominable que celui qui laisse ainsi des citoyens mourir de faim au coin d'une borne. D'où la conséquence à tirer, qu'il fallait changer le gouvernement au plus vite. Ils se gardaient bien de s'enquérir si l'homme était mort, et ensuite s'il n'était pas mort plutôt pour avoir trop bu, que pour n'avoir pas assez mangé. Notre conclusion à nous est qu'en tout, avant de prononcer, il faut vérifier les faits.

La société parisienne est ce que sont toutes les sociétés des grandes capitales, dans tous les pays extrêmement civilisés. Elle a ses mauvais côtés, elle a ses bons côtés aussi. Au près d'immenses misères, il y a d'immenses remèdes. A d'infâmes débauches, des vertus angéliques ; à des infortunes sans bornes, une charité sans bornes également. Si le crime veille, et si, là, les voluptés les plus sales tiennent leur flambeau allumé, ici, des sœurs de la Providence, chastes et admirables femmes prodiguent leurs soins aux chevets des malades, et la nuit n'est pas moins pleine de bonnes actions que le jour. Les gens qui ne lisent que les feuilletons, ou qui remplissent de leur oisiveté les boulevards et les théâtres, s'imaginent que toutes les femmes du monde ne sont occupées qu'à se couronner de roses ou de frais chapeaux, à essayer des robes de soie, à se parfumer les mains et le visage, à jouer négligemment des romances sur le piano en s'accompagnant d'une voix légère, à lire des lettres d'amour, étendues sur des canapés, ou à promener leur ennuï au fond d'un moi équipage.

Tels peuvent être les frivoles passe-temps de certaines grandes dames, je ne le nie pas ; mais combien n'y a-t-il pas de femmes de la bourgeoisie et de la haute société, toutes occupées de charités ingénieuses, et sans relâche ! Que de mansardes visitées ! que de larmes essuyées ! que de malades infectés et repoussants par l'odeur de leurs plaies sont pansés par des mains délicates ! que de pauvres honteux reçoivent des secours discrets ! La charité légale et la charité privée luttent d'ardeur et de dévouement ; les aumônes se multiplient sous toutes les formes : tous les âges, tous les sexes, toutes les infirmités sont surveillés, épiés dans leurs besoins, et soulagés.

On a demandé s'il ne faudrait pas, pour rendre leur action plus efficace, centraliser les secours. C'est ce qui est impossible, même pour les secours publics ; car il y a à Paris plus de trente hôpitaux, et il faut bien qu'il y en ait de différens et de séparés pour les femmes en couche, pour les enfans malades, les enfans trouvés, les militaires, les vieillards, les naufragés, les sourds et muets, les aveugles, les psoriques, les incurables, les aliénés, les blessés, etc.

La centralisation est bien plus impossible encore lorsqu'il s'agit des maux à guérir par la charité privée. A chaque plaie son remède, son soin particulier, son aide spécial. La charité privée, il faut le reconnaître, a ses délicatesses, ses caprices, si l'on veut. Qu'on nous permette de la comparer à la sensitive, qui se retire dès que le doigt s'en approche. Elle n'aime pas qu'on la contraigne, qu'on la réglemente trop strictement, ni qu'on la voie opérer.

Si elle procède avec mystère, c'est que le mystère lui plaît, c'est qu'il lui

est recommandé d'en haut, c'est qu'il n'est pas besoin qu'elle soit vue des hommes, pourvu que Dieu la voie ; c'est que les maux de l'âme, qu'elle touche, qu'elle soulage, aussi bien que ceux du corps, sont couverts d'un voile qu'il n'est permis qu'à elle de lever. Que gagnerait-on à centraliser les tendances, les actions, les secours de la charité privée ? Elle s'en effraierait et se retirerait, laissant à l'autorité l'exercice, régulier sans doute, mais intempéré et matériel de ses prescriptions. On ne peut songer sans effroi au vide affreux, au désespoir, aux plaintes des malheureux, si la charité privée, leur sœur, leur mère, leur consolation, leur ange gardien venait tout à coup à leur manquer. C'est au contraire par le mélange habile, prudent, paternel, de l'autorité légale et de la charité privée, que tant d'infortunes parisiennes sont secourues. L'un apporte ce que l'autre n'a pas. Toutes deux marchent admirablement d'un autre côté, et, dans cette espèce de chasse qu'elles font aux misères humaines, il y en a peu qui échappent à leur activité, à leur poursuite, à leur prévoyance, à leurs bienfaits.

De même que les fabriques de l'industrie ne doivent leur perfection qu'à la division du travail, de même la charité publique et la charité privée ne doivent qu'à leurs spécialités la perfection de leurs adoucissements et de leurs guérisons. Aussi la charité n'abandonne pas un instant la vie du pauvre. Elle s'occupe de lui avant sa naissance, pour lui préparer un berceau et du lait ; elle élève son enfance dans l'asile et dans l'école, pa'e et protège son apprentissage, adopte l'orphelin, délivre le prisonnier, visite le malade, réhabilite le désordre, accueille et encourage le repentir, aide, sans l'humilier, la misère qui se cache, et ajoute à l'aumône la parole qui console et qui fortifie.

Par ses soins des hôpitaux sont ouverts à la maladie, des asiles à la convalescence, des hospices à l'infirmité et à la vieillesse. Le pauvre trouve à emprunter sans crédit, et à placer sans risquer ses modestes épargnes.

Tout le monde connaît les établissemens de la charité publique ; mais ce qu'on ne connaît pas, ce sont les établissemens si nombreux et si divers de la charité privée. Il est bon de l'apprendre, particulièrement à ceux qui, sollicités par les quêtes de chaque jour, aiment à savoir le bien qu'ils font et où va leur aumône, et à ceux qui, rencontrant sur leur chemin une bonne œuvre qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas faire seuls, ne savent à qui s'adresser pour demander conseil.

Les œuvres qui s'occupent de la première enfance sont la Société de charité maternelle, l'Association des mères de famille, l'Hospice des orphelins et des enfans trouvés, les Orphelins du choléra et les Salles d'asile.

Celles qui sont préposées à l'éducation des jeunes garçons, sont les écoles des frères et les écoles gratuites, les établissemens de Saint-Nicolas, des Amis de l'enfance, des Jeunes Orphelins, des Apprentis et des Jeunes Ouvriers, des Jeunes Savoyards, des Jeunes Libérés, et de Mettray.

Les institutions pour l'éducation des jeunes filles ne sont pas moins nombreuses, et se présentent sous le nom d'Association des Jeunes Economes, de Sainte-Anne, des Paroisses, des Enfans délaissés, des Enfans de la Providence, des Sociétés de patronage pour les jeunes sourdes et muettes et pour les jeunes libérées et abandonnées.

Il ne faut pas oublier les œuvres spéciales, savoir : la société en faveur des pauvres vieillards, la société médicale d'Accouchement, la société de patronage pour les aveugles, la société pour les Aliénés sortis des hôpitaux, les sociétés pour les Apprentissages et Métiers, le Dispensaire des maladies d'yeux et d'oreilles, les sociétés charitables des Paroisses et Arrondissemens, les dames de Charité, l'Association de Bon-Secours, la Marmite des pauvres, les sociétés charitables du premier Arrondissement, la société Helvétique, la société Israélite, toutes les Communautés religieuses vouées au service des pauvres.

De ces sociétés, les unes font distribuer des bons de soupe, et en 1840, il y en a eu de cette sorte sept cent mille de distribués.

Les autres, composées de dames catholiques et protestantes, s'entendent pour procurer à des indigents laborieux des outils et des matériaux, pour payer l'éducation de leurs enfans, pour fournir à leurs vieillards des draps, des couvertures, des vêtements.

Les autres reçoivent de la reine, de la duchesse d'Orléans, de l'administration des hospices et des bureaux de bienfaisance, des secours en layettes, bois, pain et viande, pour les nouvelles accouchées.

D'autres, comme Mme. de Lamartine, Mme. Lechevalier, Mme. de la Bouillerie, Mme. de Pastoret, visitent les malades dans les prisons, recueillent